

Ecole De Devoirs – Fonctionnement

Pouvoir Organisateur des « Potes en Ciel » (Ecole Des Devoirs) : Centre Public d'Action Sociale de Bastogne (C.P.A.S.). Service Famille et Enfance (bureau situé au niveau -1 de l'Administration communale).

La coordinatrice : Jessica BRACQUEZ – 061/240.908 – enfance@bastogne.be

L'équipe d'animation :

- Anne-Chantal LEBRUN
- Laetitia BODET

1. Horaire

Lundi : 16h à 18h (pas de départ avant 17h30)

Mardi : 16h à 18h (pas de départ avant 17h30)

Mercredi : 11h45 à 17h (présence obligatoire de 13h15 à 16h30)

Jeudi : 16h -18h (pas de départ avant 17h30)

Vendredi : 16h – 18h (pas de départ avant 17h30)

L'E.D.D. est ouverte du lundi au vendredi hors congés scolaires et jours fériés légaux. Elle débutera le 30 septembre 2019 et jusqu'au 30 juin 2020.

2. Tarifs

1,80 € / enfant / jour (le lundi, mardi, jeudi et vendredi)

2,5 € pour le 1^{er} enfant / jour (le mercredi)

2€ pour les enfants suivants (le mercredi)

Le mercredi, les enfants reçoivent une collation. Le repas de midi est à charge du parent.

Tous les frais liés à nos activités sont déductibles fiscalement.

Notre objectif est d'offrir à tous les enfants un service leur permettant de s'épanouir dans les différents champs d'action de l'Ecole De Devoirs (créativité, citoyenneté, scolaire et social). La situation financière ne doit pas être un frein à leur participation. Contactez l'équipe de coordination et nous vous accompagnerons dans vos démarches.

En cas de non paiement, une procédure sera entamée.

3. Modalités d'inscription et de présence

Inscription uniquement auprès du service Famille et Enfance du CPAS – places limitées.

Chaque enfant qui s'inscrit à l'E.D.D. s'engage à y participer au minimum 2X/semaine. Pour ce faire, le parent remplira en fin de mois une grille de réservation pour le mois suivant.

Cette organisation permet à l'équipe de poursuivre un travail régulier avec l'enfant et à la famille de concilier son engagement à l'E.D.D. avec son organisation interne.

En cas d'absence, veiller à prévenir la coordination au plus tôt afin que la place puisse être donnée à un autre enfant.

Dans un respect pour le projet et le travail de l'équipe, après 10 absences non annoncées et justifiées, l'équipe se réserve le droit de facturer les jours d'absence, voir même d'exclure votre ou vos enfants des Potes en Ciel.

4. Objectifs visés

Un enfant n'est pas qu'un élève !

Au sein de Potes en Ciel, notre équipe veillera à ce que chaque enfant s'épanouisse dans sa vie et dans sa société en proposant des activités en lien avec le décret des Ecoles de Devoirs et les 4 missions principales, à savoir :

- Le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile;
- Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle ;
- La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Dans cette vision, et dans la poursuite de plusieurs objectifs quotidiens, nous ne pouvons pas garantir la réalisation complète des devoirs chaque jour.

5. Recommandations pratiques

Afin que votre enfant puisse profiter au mieux de l'encadrement des Potes en Ciel, nous lui demandons d'avoir avec lui :

- Son matériel scolaire afin de réaliser ses devoirs. Sans cela, votre enfant ne pourra pas participer à l'accompagnement scolaire.
- Une collation prévue spécialement pour l'E.D.D.
- Une boisson (idéalement une gourde).

En cas d'activité spécifique, une information vous sera fournie pour la préparer au mieux.

6. Les activités « extras »

Dans le cadre de la programmation des Potes en Ciel, certaines activités dites « extra » peuvent être programmées. Celles-ci sont susceptibles d'engendrer une participation supplémentaire au frais de l'accueil journalier.

La coordination tentera de proposer des tarifs les plus démocratiques possibles voir la gratuité.

7. Santé

L'E.D.D. « Les potes en Ciel » n'est pas un lieu sans danger. Afin d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant et selon les règles en vigueur dans ce secteur, nous agirons selon la procédure suivante :

▪ Accident corporel

En cas d'accident :

- Si la **situation** est jugée **urgente** par l'animateur, **l'ambulance sera appelée** sans prise de contact préalable avec un membre de la famille ;
- Dans le cas contraire, l'animateur contactera en priorité les parents et le cas échéant, la personne de contact renseignée sur la fiche d'inscription.
 - ⇒ Si vous en avez la possibilité, il vous sera demandé de venir chercher votre enfant pour l'emmener vous-même dans le service de soin le plus adapté.
 - ⇒ 30 minutes après la constatation de l'accident, si nous n'avons pu joindre aucune des personnes renseignées, nous ferons appel à une ambulance pour envoyer l'enfant vers le service de soin.

▪ Administration de médicaments

Seuls les médicaments sur **prescription médicale** (copie de la prescription à fournir) seront administrés à votre enfant. Ceux-ci seront à préparer dans un semainier au nom de l'enfant avec le détail (jours et heures) de la prise des médicaments.

Sans prescription médicale, seuls les soins basiques suivants seront prodigués à votre enfant :

- Soigner une blessure superficielle (bleus, plaies, éraflures);
- Prendre la température ;
- Appliquer de la crème solaire ;
- Soulager une piqûre d'insecte ;
- Administrer du paracétamol (sirop ou comprimé, ex : Perdolan, Dafalgan pédiatrique,...) dans le cas de température élevée (à partir de 38,5°).

▪ Allergies

Veillez à **mentionner les allergies sur la fiche d'inscription** dans la case prévue à cet effet.

▪ Vaccination

La vaccination contre le tétanos est primordiale dans nos activités. Votre enfant est dans une situation jugée à risque dans le cas du tétanos. Vérifiez bien s'il est en ordre de vaccination et le cas échéant, prenez vos dispositions pour y être avant le début de sa participation aux activités.

8. Sécurité et discipline

Chaque personne susceptible de venir rechercher l'enfant devra être en possession de la carte de reprise de l'enfant signée par le responsable de celui-ci. Sans cela, l'enfant ne pourra pas repartir avec la personne.

En cas de problème de discipline, l'équipe vous en tiendra toujours informé. Si le comportement de votre enfant porte préjudice à un autre enfant, au groupe ou à l'animateur, nous nous réservons le droit de l'exclure de l'E.D.D. « Les Potes en Ciel ». Cette option sera celle utilisée en tout dernier recours.

9. Prise de photos

Dans le cadre des activités des Potes en Ciel, il se peut que votre enfant soit photographié ou encore filmé soit pour créer des souvenirs ou en vue de poursuivre un projet spécifique.

Ces productions pourraient être utilisées à des fins de publication soit sur le site Internet soit dans une publication écrite (nuts Info, presse écrite...).

Ces photos restent la propriété du service Famille et nous veillons à ce que celles-ci soient appropriées et respectueuses de l'image de chacun.

Dans le cas où vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo durant nos activités, veuillez le mentionner à la coordination lors de l'inscription et l'indiquer sur le formulaire.

Pour plus d'informations, consultez notre projet d'accueil disponible sur simple demande ou si notre site internet : www.bastogne.be/enfance